

L'Étincelle virtuelle est présentée
par:

Educ Expert



Service d'inspection des assureurs incendie
AU SERVICE DES ASSUREURS ET DES MUNICIPALITÉS



Cliquez sur les logos
pour accéder
à leur site!

Mot de l'ACSIQ

Êtes-vous prêts ?

Nous avons eu l'opportunité d'assister à une excellente prestation des conférenciers concernant les événements survenus le 6 juillet dernier à Lac-Mégantic. Les 3 conférenciers nous ont permis de vivre et revivre les événements survenus lors de cet incident. C'est avec leur expérience vécue au cours de cet événement que ceux-ci nous ont permis de mieux comprendre la complexité des opérations associée à ce type d'intervention.

Dans un contexte dès plus difficile, nul doute que les opérations mises en place ont été les meilleures. D'ailleurs, les résultats obtenus nous confirment cet état de fait. Cependant, il a été soulevé l'importance du support nécessaire, non pas uniquement en fonction des besoins opérationnels, mais plus spécifiquement par rapport aux autres besoins.

Débarrassons-nous pour quelques secondes de notre image de « pompier macho » et posons-nous la question à savoir si nous sommes vraiment prêts à accepter pour nous-mêmes ou offrir le support nécessaire à notre personnel advenant une situation nécessitant un soutien psychologique. Denis Lauzon, de même que Gaétan Drouin ont été très explicites sur ce sujet à savoir que les besoins psychologiques sont aussi importants, voir même plus importants, que les besoins opérationnels. L'extinction limite les dommages aux biens matériels à court terme tandis que les problèmes psychologiques non réglés laissent des traces au personnel pour très longtemps.

Malheureusement, ce ne sont pas toutes les organisations municipales qui possèdent un programme d'aide aux employés (PAE) ou peuvent compter sur la présence de ressources spécialisées disponibles en tout temps. Il est important de comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'avoir à vivre une intervention de l'ampleur de celle vécue à Lac-Mégantic pour avoir besoin d'un support d'une telle nature. Un problème de harcèlement, le décès d'un confrère, d'un enfant ou d'un adulte lors d'une intervention sont des exemples qui nécessitent régulièrement la présence d'une ressource spécialisée permettant d'assister le personnel en difficulté.

Certains directeurs ont eu à vivre des situations nécessitant la présence d'une personne ressource spécialisée sans qu'aucun support ou aide ne soit disponible à la municipalité laissant à la direction du service la gestion de cette problématique.

Nous sommes conscients que c'est dans les périodes d'accalmie que nous devons nous préparer aux pires situations. Si vous ne pouvez compter actuellement sur le support de ressources spécialisées permettant de vous assister lors de situation particulière, entreprenez immédiatement les démarches auprès des personnes ressources de votre municipalité pour mettre en place les mesures requises. Si ce service n'est pas offert par celle-ci, vérifiez auprès de votre CLSC s'il peut répondre à un besoin advenant une urgence.

Notez qu'il est rassurant pour un employé de savoir que des ressources spécialisées sont ou seront disponibles en cas de besoin, que sa santé et sa sécurité sont des priorités pour son employeur et que des outils sont disponibles 24 heures par jour si nécessaire.

En terminant, si on reprenait le titre en début d'article qui s'intitulait « Êtes-vous prêts ? » quelle serait votre réponse ?

André Bonneau
Vice-président
Directeur région2

Offre d'emploi

La ville de Saint-Jérôme est à la recherche d'un inspecteur en prévention

Sous l'autorité du chef de la Division de la prévention, l'inspecteur procède à l'inspection de bâtiments afin de faire appliquer les règlements, les normes et les lois en matière de sécurité incendie, procède aux essais des dispositifs d'auto-protection, détermine dans quelle situation un avis doit être signifié, rencontre les citoyens, fait évacuer tout endroit jugé dangereux pour les occupants, porte plainte devant la Cour municipale contre les propriétaires, locataires ou résidents qui ne se conforment pas aux règlements sur la sécurité incendie, exige et analyse des plans d'évacuation pour les endroits qui le requièrent, renseigne le public sur les règlements, est appelé à déterminer l'origine et les circonstances lorsqu'il y a des recherches et causes d'incendie, etc.

Pour voir l'offre complète, [cliquez ici!](#)

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature via le site Internet de la Ville de Saint-Jérôme au www.vsj.ca dans la section « offres d'emploi », **en joignant obligatoirement leur curriculum vitae ainsi que leur copie de diplôme et de permis de conduire** avant le **31 janvier 2014**.

Invitation

Atelier sur l'interopérabilité des communications

Il y aura un atelier sur l'interopérabilité des communication en sécurité publique. Pour les personnes intéressées à y participer, voici quelques informations:

Date: Mercredi 29 janvier 2014
Heure: 9h00 à 15h45
Endroit: Mont Arthabaska
100 chemin du Mont Arthabaska, Victoriaville

M. Sébastien Doire, directeur à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec, présidera cette rencontre. Vous pouvez consulter l'ordre du jour de cet atelier en [cliquant ici!](#)

Congrès 2014

Acte de bravoure et de reconnaissance

Il est temps d'envoyer vos mises en candidature pour les « Actes de bravoure et de reconnaissance ». Les récipiendaires seront honorés lors de notre congrès en mai prochain.

Les critères d'évaluation des actes de reconnaissance sont les suivants: « Tout geste posé par un membre en règle de l'ACSIQ ou un de ses employés en dehors des activités reliées à sa mission ayant comme résultat d'assurer la vie, la santé et la sécurité d'un citoyen et ce, au risque même de la sienne. »

Voici en détail, ce que doit contenir tout dossier soumis par une ville, une institution ou un membre: Une fiche d'inscription, une lettre du directeur, du président, du directeur général ou d'un membre, selon le cas, attestant la véracité des faits, une description élaborée de l'événement, une ou des découpe(s) de journaux, s'il y a lieu et tout autre document jugé important qui aiderait le comité à faire un choix éclairé.

Si vous voulez soumettre des candidatures relatives à des événements survenus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013, vous avez jusqu'au **14 février 2014**.

Vous trouverez la procédure sur notre site Internet en [cliquant ici!](#)

Cérémonial du souvenir

Lors du cérémonial du souvenir qui se tiendra dans le cadre de notre 46e congrès annuel, nous rendrons hommage aux chefs membres de notre association qui sont décédés en 2013.

Afin de préparer cette cérémonie, nous sollicitons votre aide et vous demandons de nous communiquer le nom et la photo de la personne (chef ou retraité) qui nous a quittée en 2013. Voici une [fiche à remplir](#) pour nous aider.

Veuillez nous retourner les informations par courriel le plus rapidement possible à: administration@acsiq.qc.ca. Nous vous remercions de votre collaboration.

Divers

Avec l'âge, les pompiers supporteraient mieux la chaleur au travail

Les pompiers qui subissent constamment des stress thermiques au travail supporteraient de mieux en mieux la chaleur avec l'âge. En effet, selon une récente étude publiée dans le numéro de décembre du *Journal of Occupational and Environmental Hygiene*, les pompiers expérimentés prendraient plus de temps à être incommodés par la chaleur dans des conditions de travail difficiles que les travailleurs non exposés à la chaleur dans le cadre de leurs fonctions habituelles.

« Nous avons découvert que les pompiers sentaient moins de fatigue cardiovasculaire et thermique pendant un effort physique que les autres travailleurs, ce qui laisserait supposer que la nature de leurs fonctions les aide à mieux supporter la chaleur », explique le chercheur Glen P. Kenny, professeur à l'École des sciences de l'activité physique de l'Université d'Ottawa.

L'équipe de recherche a observé des sujets âgés d'environ 51 ans, actifs physiquement, certains pompiers et d'autres non, durant des efforts intermittents déployés dans deux conditions de stress thermique. Elle voulait examiner les effets qu'une exposition répétée à des facteurs de stress thermique en milieu de travail pourrait avoir sur la température corporelle, le système cardiovasculaire et l'hydratation.

Le professeur Kenny et ses collègues n'ont noté aucune différence entre les deux sous-groupes quant au degré de fatigue cardiovasculaire et thermique ressentie. Cependant, les personnes ne travaillant généralement pas à la chaleur éprouvaient plus de stress thermique et trouvaient les tâches plus ardues physiquement que les pompiers.

« Les adultes d'un certain âge qui travaillent déjà à la chaleur sont mieux placés pour réaliser des tâches dans ces conditions que les personnes non exposées à des températures élevées dans le cadre de leurs fonctions habituelles », affirme le professeur Kenny. « Quiconque peut endurer un stress thermique pourra plus facilement accomplir des tâches ardues sans augmenter ses risques de se blesser par suite d'une détérioration de ses fonctions mentales, de sa vigilance, de sa concentration, de sa motricité et de sa coordination. »

Avant cette étude, la fatigue physiologique avait été étudiée chez les jeunes pompiers et les pompiers d'âge moyen lors d'incendies et de simulations, mais pas les réactions des pompiers plus expérimentés.

« Notre découverte est particulièrement importante, surtout à la lumière de récentes études ayant démontré que l'efficacité des mécanismes de thermorégulation diminuait avec l'âge, réduisant ainsi la capacité de travailler à des températures élevées », d'ajouter le professeur Kenny.

Il est possible de [consulter l'article intégral](#) de cette étude, subventionnée par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

Pour plus d'informations:
Organisation:
Université d'Ottawa
www.uottawa.ca

Matériel à vendre

La Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François souhaite se départir de facial MSA Ultra Elite M7.

Pour consulter les informations, voir le [fichier joint!](#)

Mot du directeur de la région 6

Précisions sur la construction de bâtiments de 5 et 6 étages en bois

Bonjour à tous,

Le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois a organisé un séminaire de deux jours sur la construction de bâtiments de 5 et 6 étages en bois qui aura lieu les 6 et 7 février prochain à Longueuil et vous en trouverez d'ailleurs la note publicitaire dans cette étincelle. Ce séminaire s'adresse surtout aux concepteurs (architectes, ingénieurs, urbanistes) de ce type de bâtiment mais comporte également un volet sur la sécurité incendie.

La direction de l'Association tient à préciser que nous avons participé activement aux discussions ayant mené à la rédaction du document "Construction d'habitation en bois de 5 ou 6 étages – Directives et guide explicatif" de la Régie du bâtiment du Québec. Nous sommes conscients que toutes les sources d'information sur un sujet aussi crucial sont importantes. Nous convenons également que notre mission concernant la diffusion de l'information relative au milieu de la sécurité incendie fait en sorte que nous devons tenir une session vous renseignant sur le guide de construction de ce type de bâtiment.

Cette activité sera tenue avec la participation des ressources de la Régie du bâtiment du Québec au courant du mois de février et va probablement se tenir au centre du Québec, en deux sessions, soit de jour et en soirée. Un document ainsi qu'un support technique sera rendu disponible pour les membres en région qui ne pourront être présents à cette activité. Toute l'information nécessaire vous parviendra sous peu.

La direction de l'Association veut ainsi s'assurer que tous ses membres recevront la documentation relative à ce dossier majeur et que ce faisant, nous allons contribuer à l'essor économique et environnemental de nos communautés tout en assurant la sécurité des citoyens qui y habitent et des pompiers qui les protègent.

Daniel Perron
Directeur Région 6
Secrétaire et membre de l'exécutif

Pour annoncer dans L'Étincelle virtuelle, cliquez ici!

Avis commercial

Séminaire Cecobois / CIFQ

Les 6 et 7 février prochains, à l'Hôtel Sandman Longueuil, Cecobois sera l'hôte d'un séminaire portant sur les nouveaux paramètres de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en ce qui a trait à la réalisation de bâtiments de 5 et 6 étages en bois. Les exigences réglementaires, les paramètres de conception et les bonnes pratiques pour les trois systèmes structuraux en bois ainsi que la sécurité incendie seront abordés lors de ce séminaire.

Activité : Séminaire sur les bâtiments de moyenne hauteur en bois (5 ou 6 étages)
Dates : 6 et 7 février 2014
Lieu : Hôtel Sandman Longueuil
Site: http://www.cecobois.com/evenements/497-seminaire-sur-les-batiments-de-moyenne-hauteur-en-bois-5-et-6-etages

Dépliant publicitaire

Formation

Inscriptions «Parler aux médias... un art»

Suite à la parution des formations offertes par le Collège Montmorency en collaboration avec l'ACSIQ, voici la mise à jour des inscriptions. Si vous voulez vous joindre à l'une ou l'autre des dates déjà prévues, inscrivez-vous en composant le 450-975-6222 ou par internet: fcontinue.qc.ca

Région	Date
Ste-Foy	18-janv-14
Longueuil	25-janv-14
Chicoutimi	01-févr-14

N'hésitez pas à vous inscrire! M. Roger Gilbert, formateur, saura vous transmettre les outils nécessaires afin de vous aider lors de communication avec les médias.

Pour joindre l'ACSIQ

Téléphone: 450 464-6413 ou sans frais 1 888 464-6413
Télécopieur: 450 467-6297
Courriel: administration@acsiq.qc.ca
Site Internet : www.acsiq.qc.ca

L'Étincelle virtuelle est présentée par:



Cliquez sur les logos pour accéder à leur site!

